

Présentation d'un règlement sur les cliniques au Ministère



Melisse L. Willems, MA, LLB
Registratrice & directrice générale

Comme beaucoup d'entre vous le savez, l'Ordre a participé à un groupe de travail chargé de voir si les cliniques devraient être réglementées, et comment, pour assurer la protection du public.

L'année dernière, nous vous avons invités à participer à une série de webinaires et de rencontres publiques et à répondre à un sondage détaillé pour recueillir des commentaires sur le concept de la réglementation des cliniques et le « chien de paille ». Les réponses des diététistes ont représenté 30 pour cent des 1221 réponses provenant de 26 professions de la santé réglementées. Un pourcentage impressionnant. Nous vous remercions de votre participation.

Le groupe de travail a soigneusement examiné les commentaires et a fini par se dire qu'au lieu de promouvoir un modèle particulier de réglementation des cliniques il serait préférable de montrer la lacune qui existe actuellement en matière de protection du public. Le document offre des solutions et demande au ministère de la Santé et des Soins de longue durée de prendre des mesures pour combler cette lacune.

Le document transmis au Ministère en septembre ne propose aucun modèle précis de réglementation des cliniques. Pourquoi le changement? En grande partie parce que nous vous avons écoutés. Nous avons écouté les 374 diététistes qui ont répondu au sondage et les 1 500 autres personnes qui ont formulé des commentaires sous diverses formes.

Les détails complets de l'initiative et de la consultation se trouvent à

www.ontarioclinicregulation.com.